

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung
Band: 16 (2001)
Heft: 4: Bulletin

Artikel: La place du Marché à Carouge : renouvellement de la végétation d'une place urbaine
Autor: Lewerer, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727072>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La place du Marché à Carouge – renouvellement de la végétation d'une place urbaine

La place du Marché à Carouge s'inscrit dans le contexte de la création d'une ville nouvelle au cours de la seconde moitié du 18^e siècle. Le traité conclu à Turin le 6 juin 1754 entre le royaume de Sardaigne et la République de Genève mettait un terme à une longue période de rivalité entre les deux protagonistes. Parallèlement, il rendit possible la création d'une ville frontière, dont la croissance fut fulgurante.

Cette ville nouvelle permit également la mise en application des théories du jour en matière d'urbanisme et constitua un exceptionnel terrain d'expérimentation pour les spécialistes de la question. Ainsi, du plan Garella de 1772, caractérisé par son tracé en échiquier inspiré des villes idéales de la Renaissance, au plan Viana de 1783, plus pragmatique, pas moins de cinq auteurs participèrent à la création de ce site. La concrétisation de ces projets fut rapide; ainsi, Carouge passa de 568 âmes en 1772 à 4672 habitants en 1792, à la veille de l'occupation française, qui donna un coup d'arrêt définitif à son développement.

La place du Marché et son pendant, la place du Temple, selon la description qu'en donne l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), «sont incrustées dans le tissu et composent des espaces «dessinés» de grande qualité; soulignées par des rangées d'arbres (mail) et différents éléments de mobilier urbain – fontaines, bancs Récamier de la place du Marché, bornes, etc. –, elles sont caractérisées par la présence, dans l'axe, d'un bâtiment marquant: église Sainte-Croix, temple». Il s'agit, comme on peut le constater aujourd'hui encore, de deux vastes espaces scénographiques, quoique de taille différente, aux qualités morphologiques et spatiales exceptionnelles.

La place du Marché se présente sous la forme d'un rectangle très allongé d'environ 40 m de large par 160 m de long et sert, dans sa partie orientale, de charnière avec le village-rue que formait le hameau médiéval de Carouge. À la hauteur de l'église Sainte-Croix, de part et d'autre,

l'espace se resserre, s'accélère en quelque sorte, avant de s'ouvrir, de se dilater sur la place de Sardaigne aux proportions proches du rectangle d'or. Il s'agit là d'un dispositif urbanistique subtil, reposant sur des moyens architecturaux d'une extrême simplicité, quoique mis en oeuvre avec une maîtrise rare.

En 1808, l'administration française y fit planter 31 platanes disposés sur deux rangées. Ces arbres prirent peu à peu de l'ampleur, au contraire de la ville, dont le développement s'interrompit presque entièrement à la suite de l'invasion française, puis du rattachement à Genève.

Remplacer les arbres de la place du Marché de Carouge, âgés de près de deux siècles, devint au fil du temps une priorité. D'une part, la sécurité du domaine public était menacée, les arbres anciens présentant des pourritures inquiétantes; des risques de chutes de branches étaient prévisibles à court ou à moyen terme. La nécessité de redonner à la place son unité et de reconstituer la voûte végétale dans son intégralité s'imposait d'autre part. En effet, une partie des jeunes arbres plantés sur le bas de la place n'arrivaient pas à se développer de manière satisfaisante. Les causes du dépérissement des jeunes platanes étaient multiples, avec notamment le tassement du sol au niveau des racines.

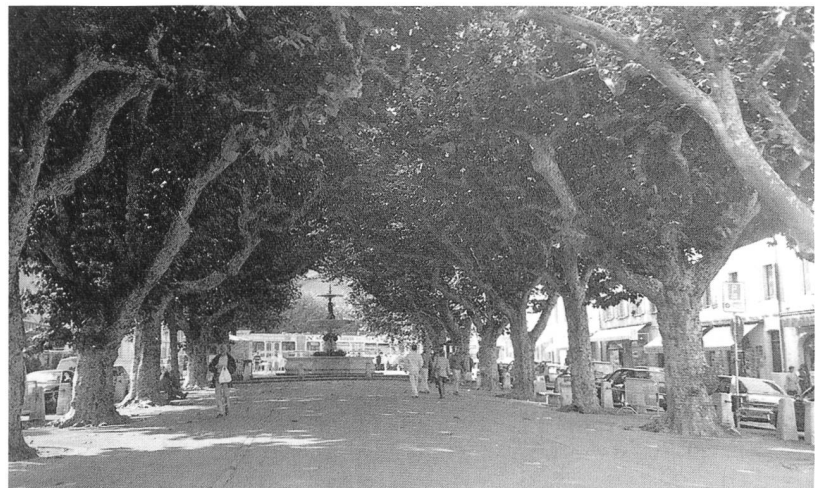
L'aménagement en cours de réalisation a pour objectif principal la replantation

Resume

Der Marktplatz von Carouge geht auf eine eigentliche Stadtgründung in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts zurück. Die neue Grenzstadt zum nahen und bedrohlichen oberitalienischen Königreich Sardinien wuchs in den Folgejahren rasch heran.

Im Inventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz ISOS ist der Marktplatz von Carouge als schützenswertes Element erwähnt und «bildet einen Platz von grosser räumlicher Qualität; gekennzeichnet durch zwei Baumreihen und verschiedene öffentliche Einrichtungen – Brunnen, Bänke, Steinpfosten, usw. – führt die Hauptachse des längs-

Carouge, la place du Marché: une frondaison presque bicentenaire (Service SMS/Max Oettli)



Les prémices du renouveau, automne 2001
(Service SMS/Max Oettli)

gerichteten Raums auf die Pfarrkirche Sainte-Croix zu».

1808 liess die Verwaltung der französischen Besatzer den Platz mit 31 Platanen, angeordnet in zwei umgrenzenden Alleereihen, bepflanzen. Nach beinahe zwei Jahrhunderten wurden die Bäume zusehends morsch, es brachen immer wieder Äste ab und stellten so eine Gefahr für die Passanten dar. Einige der neu gepflanzten Bäume konnten sich kaum oder lediglich ungenügend entwickeln.

So entschloss man sich zum Eingriff. Nach langen politischen Auseinandersetzungen wurden die Bäume gefällt und im November 2001 durch 35 neue Platanen ersetzt (mit einem Umfang von 35–40 Zentimetern auf einem Meter Höhe ab Boden und einer Stammhöhe von 3 Metern). Die Bäume wurden in Schutzgehäuse aus Beton eingepflanzt, mit breiten Öffnungen für die Wurzeln.

Dadurch hat der Platz sein ursprüngliches Gesicht mit seinen Gesims- und Dachlinien wiedergefunden. Auch die Kirche nimmt wieder eine wichtige Stellung im Ortsbild ein. Der offene Blick in den Himmel prägt die neue Erscheinung des Platzes ganz entscheidend. Der Teil der Bevölkerung, welcher den Eingriff als tiefes Trauma empfunden hat, wird sich jedoch noch eine Zeitlang gedulden müssen bis der pflanzliche Himmel sich wieder geschlossen hat.



des arbres et l'amélioration des installations techniques pour les utilisateurs du lieu. Il porte également sur la restauration de la fontaine de Blavignac, classée sur le plan cantonal, et l'isolation de la cabine électrique enterrée dans le bas de la place.

Le projet prévoit la replantation de 35 platanes, avec un tronc mesurant 35–40 cm de circonférence à 1 mètre du sol et une tige de 3 m de hauteur. Le système choisi consiste à planter les arbres dans un bac ajouré en béton, noyé dans le terrain, permettant à la fois de laisser passer les racines à l'extérieur et de servir de support à une grille en fonte. Cette grille permet d'éviter le tassement de la terre par les véhicules ou le piétinement; elle s'insère dans un cercle de pavés en pierre naturelle servant de rigole en vue de l'évacuation des eaux, chargées en sels de déneigement par exemple. Un arrosage automatique est installé afin d'assurer l'irrigation des arbres; l'apport en eau est mesuré par des sondes installées à la périphérie de la motte.

La plantation des nouveaux arbres a fait l'objet d'un soin tout particulier. Les substrats de terre, à l'intérieur des bacs, ont été définis en collaboration avec le laboratoire cantonal d'agronomie du Centre de Lullier¹. L'équipement de la place prévoit la mise en souterrain des câbles électriques qui, auparavant, étaient installés dans les branches. L'éclairage des arbres est assuré par deux spots placés au sol de part et d'autre dans l'alignement. De plus, les utilisateurs du lieu bénéficient dorénavant de regards d'alimentation en eau et d'évacuation.

Approuvée par une délibération du conseil municipal de la commune de Carouge le 9 mai 2000, la remise en état complète de la place du Marché a fait

l'objet d'un référendum concrétisant l'opposition d'une partie de la population à l'abattage des arbres. Au cours de la votation populaire du 26 novembre 2000, précédée d'une campagne acharnée, 57,1% des votants ont pris position en faveur de l'intervention.

L'exécution des travaux s'est déroulée de mars à novembre 2001. Suite à l'abattage, la place s'est révélée telle qu'elle avait été constituée avec son volume, ses lignes de façades, ses toitures. L'église a pris une grande importance et une autre dimension. Le ciel est aussi devenu un élément très important dans la perception du lieu.

Quant à la partie de la population qui ressent cette intervention comme un traumatisme profond, il lui faudra patienter encore quelque années avant que ne se reconstitue une voûte végétale appréciée de tous.

Jean-Pierre Lewerer
Architecte SIA/EPFZ

République et canton de Genève
Département de l'aménagement, de
l'équipement et du logement
5, rue David Dufour, 1205 Genève
Tél. 022 327 41 11,
Fax 022 328 43 82

¹ La couche inférieure de 80 cm d'épaisseur est constituée d'un mélange de terre végétale comprenant 40% de gravier rond (3–60 mm). La couche supérieure consiste en la mise en place de terre végétale sur 40 cm d'épaisseur avec, en surface, 20 cm amendés avec du compost en mélange (0–40 mm). A l'extérieur des bacs, un mélange de tout-venant alluvionnaire (0–80mm) comprenant 20% de terre végétale permet la pose d'un revêtement de surface supportant le passage occasionnel des véhicules. Ces indications, ainsi que d'autres relatives à l'intervention en cours, ont été fournies par M. Alain Etienne, architecte-paysagiste.